

# LE COURRIER DE L'OISE

## JOURNAL DE SENLIS

Paraissant le Dimanche pendant la durée de la guerre.

Directeur-Gérant : E. LANCIAUX

**ABONNEMENTS**

Senlis et Oise. Annuels 8 fr. Six mois 4 fr. 50

En s'abonnant aux Bureaux du Journal et dans tous les bureaux de poste. — L'abonnement est payable d'avance et continue de plein droit jusqu'à réception d'avis contraire.

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> ou du 15 de chaque mois.

**BUREAUX, RÉDACTION & ADMINISTRATION**

SENLS — 11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 — SENLS

TÉLÉPHONE N° 4

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

**PRIX DES INSERTIONS**

Annonces légales 0,20 c. la ligne. Réclames 0,50 c. la ligne.

Annonces volontaires 0,25 — Faits divers 0,30 —

ON N'ACCEPTE PAS D'INSERTION AU-DESSOUS DE 1 FRANC

Les annonces, réclames, etc., concernant Paris et les Départements sont reçues directement aux bureaux du journal.

## Pas de politique.

La Ligue républicaine de gauche, groupant la Ligue française de l'enseignement, Droit et Liberté, le Comité socialiste pour la paix du Droit, la Liberté civile, le Comité Michelet, l'Amitié civique et l'Aide morale, adresse l'appel suivant à tous les Français :

« Si notre gouvernement s'est déclaré prêt, sans impatience, à écouter toute proposition faite par l'ennemi avec franchise et avec clarté, nous déclarons, nous, que toute tentative de paix sans victoire suggérée à la masse des citoyens, ne nous préparerait qu'une défaite sans paix, qu'une dégradation morale, qu'un écrasement matériel et qu'un esclavage économique dont toutes les provinces du pays porteraient le fardeau pendant un siècle.

« C'est pourquoi, nous, Ligue républicaine de gauche, nous adressant à tous les Français, et plus spécialement aux républicains militants, nous leur proposons pour mot d'ordre :

« Confiance, patience; sérénité, ténacité; pas de politique devant l'ennemi. »

Le mot d'ordre nous plaît infiniment. Nous sommes tout prêts à nous y conformer.

Mais, il faudrait s'entendre sur ces mots : Pas de politique. Est-ce que cela consiste à laisser tout faire et tout dire, sans répliquer ?

Nous sommes tout à fait de l'avis que « toute tentative de paix sans victoire, comme il est dit dans l'appel ci-dessus, ne nous préparerait qu'une défaite sans paix, qu'une dégradation morale, qu'un écrasement... », comme en Russie; mais il y a dans le Parlement, dans la Presse, dans ce Comité ou l'on péroré, bon nombre de citoyens ignorants ou intéressés qui ne partagent pas cet avis, et réclament la paix à tout prix. Faut-il les laisser continuer tranquillement leur propagande, sous le prétexte qu'il ne faut pas faire de politique et exciter les divisions ?

Nous avons été, ici, dans la presse libre et dans les milieux républicains et patriotes, les plus empressés à recommander l'union entre tous les citoyens de toutes les opinions pour travailler à un même œuf au salut commun; nous avons célébré, comme un des plus beaux jours de notre histoire, celui qui a vu la Chambre unanime debout, le 4 août 1914, affirmer la résolution de vaincre. Nous avons cru au pacte d'union sacrée. Et nous l'avons respecté de bon cœur.

Mais qu'avons-nous vu ? Quelques semaines après, les socialistes reprenaient leur campagne, convoquaient des Congrès et lançaient des manifestes. Ils n'ont plus cessé un seul jour de faire de la politique et de la propagande, tandis que le parti radical, le parti républicain et l'action libérale s'imposaient le silence et l'indétermination, le moins en tant que partis distincts dans la Nation.

Les révolutionnaires n'ont pas tardé à prendre pour de la crainte ou de la faiblesse ce qui était un sacrifice voulu, estimé nécessaire et un témoignage de patriotisme éclairé; et ils ont perdu toute réserve. On les a vus s'efforcer violemment contre les ministères d'union où tous les partis étaient représentés, puis dicter des conditions aux nouveaux gouvernements et imposer leur représentation décapitée. Les républicains, comme à l'ordinaire, se montrèrent bien complaisants, craignant de troubler l'harmonie nationale en face de l'ennemi; ils acceptèrent de voir installés aux premiers postes de la Défense nationale les hommes qualifiés du parti qui avait refusé jusque-là les crédits militaires. N'ayant pas su prévoir ni préparer la guerre, ils ont émis la prétention de la conduire.

Puis un beau jour, les socialistes ont estimé que la guerre avait assez duré; et ils se sont mis à discuter des conditions de la paix. On a eu toutes les peines du monde à les empêcher de se jeter dans les bras des sorniois délégués du kaiser qui tentaient de les entraîner dans un piège grossier. On n'a pas pu les empêcher d'envoyer leurs représentants en Russie où ceux-ci ont vivement encouragé le mouvement révolutionnaire qui a non seulement ruiné ce pays et l'a livré à l'ennemi, mais encore a failli compromettre le salut de la France, et nous coûte aujourd'hui des flots de sang.

N'imagines pas que ces fautes et ces faillites ont incité nos propres bolcheviks à plus de modestie. Point du tout. Ils ont d'abord multiplié les

organes de propagande, lancé de nouveaux appels à la démocratie, encouragé secrètement des mouvements de révolte dans les fabriques de la guerre; et mené sans répit une vraie campagne contre le Gouvernement qui a trop bien réussi à relever le moral de l'armée et de la nation.

Jeu de la Chambre, ils étaient comme une meute acharnée à la perte de l'homme superbe qui incarne, à cette heure, la résistance et lui donne toute son intelligence et toute son âme. Personne n'ose contester qu'il fait le mieux possible; qu'il a la confiance de l'armée et des civils. Alors, que lui veut-on ? On ne peut donner d'autres raisons à ces attaques que des raisons politiques.

On nous dit maintenant : Unissons-nous. Plus de politique! — Fort bien ! Nous acceptons encore de tenter l'expérience. Mais les socialistes révolutionnaires, avant quarante-huit heures, auront donné de nouvelles preuves de leur passion de parti et auront recommencé leur propagande.

Et quand ils auront recommencé, faudra-t-il se taire ? Non. Parce que cette propagande, cette politique n'est pas seulement contraire aux intérêts des autres partis qui se sacrifient; mais parce qu'elle compromet des intérêts plus hauts et plus pressants, des intérêts immédiats et sacrés.

A cette heure, toutes les entreprises politiques sont impies et peuvent devenir criminelles. Aussi, ne peut-on laisser se dérouler ces entreprises sans les dénoncer.

L'expérience nous a instruits. Soyons unis, mais non pas dupes.

Louis LATAPIE.

## Un discours de M. Deschanel A CHARTRES

M. Deschanel a présidé, à Chartres, une distribution de médailles aux femmes et aux enfants qui se sont, depuis le début de la guerre, distingués dans les travaux agricoles. Il a, à cette occasion, prononcé un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« La femme française, en donnant les siens, s'est donnée elle-même, sous toutes les formes. Au silon, à l'usine, à l'hôpital, à l'ambulance, à l'école, aux œuvres de guerre, elle a poussé jusqu'aux limites de l'esprit d'abnégation et de sacrifice. Partout où elle a pu remplacer l'homme absent, même dans les services publics, elle l'a fait, merveilleuse de souplesse et d'endurance; et, en s'imposant des devoirs nouveaux, elle s'est créé des droits, que rien désormais ne pourra prescrire. »

En faisant allusion à la crise de la natalité en France, M. Deschanel a ajouté :

« Nous perdons d'innombrables existences que quelques soins suffiraient à préserver. Si nous prenions autant de précautions, par exemple, contre la gastro-entérite que contre la fièvre aphteuse, nous sauverions plus de 150.000 enfants par an. Or, qui mieux que vous, mesdames, alors que tant de vies précieuses auront été fauchées, pourrions nous aider dans cette œuvre de protection de la mère et de l'enfant ? Qui mieux que vous pourrions lutter avec nous contre ces grands ennemis de l'intérieur, l'alcoolisme, la tuberculose, le taudis ? Les femmes viennent de montrer, pendant cette crise, les éminents services qu'elles peuvent rendre dans l'ordre de l'assistance, de l'hygiène, de la bienfaisance, elles contribuèrent à développer dans la France entière ce qui a été commémoré sur certains points du territoire... »

## Le pont Wilson à Lyon.

Le 14 juillet, jour de la Fête nationale, sera inauguré à Lyon, sur le Rhône, un pont auquel M. Herriot, maire, et la municipalité vont donner le nom de pont Wilson. Ce pont qu'on a réussi à construire malgré la guerre, au milieu de difficultés imaginables, est un magnifique ouvrage qui fait honneur au génie des constructeurs français. C'est un pont en ciment armé à doubles voûtes, d'un modèle nouveau, du système dit Séjourne, du nom de l'ingénieur qui l'a conçu. L'architecture en est puissante et en même temps d'une véritable élégance de lignes.

Par un hasard symbolique, le pont Wilson va être le voisin parallèle d'un pont qui s'appelle depuis longtemps le pont La Fayette.

**SITUATIONS**

pour Jeunes Gens, Jeunes Filles et Adultes

Brochure envoyée franco

FIGIER, 85, rue de Brest, 85 - PARIS

## QUE PENSEZ-VOUS DE ?...

Quand il fallut trouver des équipages pour les tanks boches cela, paraît-il, n'alla pas tout seul.

Les Allemands voulaient bien essayer les engins, mais pour aller au combat dans les réservoirs ils se montraient beaucoup moins enthousiastes. L'état-major décida donc de leur appliquer le régime commun des troupes allemandes et austro-hongroises, celui des pilotes.

On avait pensé, d'abord, que ces pilotes mystérieux, possédant la propriété d'assourir la faim d'un homme; une pilule aurait remplacé tout un repas nutritif. Mais, les propriétés sont tout autres. Une seule suffit pour que le soldat se sente légèrement ivre; il éprouve une certaine animation et le besoin d'agir; il se sent, pour un temps relativement court, plus vigoureux.

Les soldats allemands reçoivent deux de ces pilules par jour, principalement avant l'assaut, ou pendant les journées où le séjour dans les tranchées est particulièrement dur. Lorsqu'on distribue les pilules en question, les rations d'alcool ne sont pas dérivées aux troupes. L'usage prolongé de cette nouvelle trouvaille des chimistes germaniques, cause, cependant, un malaise et un affaiblissement de tout l'organisme. Aussi, les soldats ne sont-ils pas toujours très empressés quand il s'agit d'absorber leurs pilules. Mais, l'Etat-Major allemand attache un grand prix à ce que les troupes soient enivrées avant l'action et on a ordonné aux soldats d'avaliser leurs pilules en présence des officiers.

Est-ce suffisant pour que ces vieux Boches se conduisent convenablement en tanks ? Nous saurons cela après la guerre, au plus tard.

## Une nuit sans gothas

Sous ce titre, nous lisons dans l'Oeuvre le spirituel article suivant qui peut intéresser, non seulement les Parisiens, mais tous ceux qui habitent une ville du front et « vivent » des nuits agitées.

Puisqu'il n'est pas permis de parler longuement des nuits agitées, peut-être nous laissera-t-on insister sur celle qui, par hasard, ne le fut pas.

Et d'abord, la raison de cette trêve ? Les Allemands avaient-ils feint de croire que nos possessions de la Fête-Dieu, ininterrompues pendant la nuit, se déroulaient à minuit ? Ou bien, tout bonnement, les « godasses » étaient-ils, cette nuit-là, chez le « bonif » ?

Quoi qu'il en soit, le rythme de notre vie parisienne a été dérangé. On ne s'habitait pas, mais on s'adaptait — ce qui est la voie de l'habitude — à cette « vie intérieure » des caves. Pour ma part, j'étais arrivé à dormir en trois relais dont je veux bien vous livrer le secret, pour l'avvenir.

Premier relai, de 9 à 11, tout habillé sur mon lit. Deux heures excellentes. Il faut savoir dormir tout habillé. Ça ne repose pas précisément, mais cela tue toute sensibilité et abolit tout souvenir. Et puis, la sieste me trouve prêt; je n'ai plus à jouer le clovo endormi qui n'arrive pas à mettre son pantalon.

Second temps : je transporte mon sommeil inachevé, avec précaution, comme la lampe-pigeon elle-même, jusqu'à la cave. Pas de demi-sommeil. Il y a l'école des gens qui attendent, au pied de l'escalier, le tir de barrage. Mauvais principe. La cave, tout de suite, sans phrases.

La mienné n'est point, ainsi que l'exige Pierre Dupont, « votée comme une vieille église ». Ma cave n'est pas grande, mais je dors seul dans ma cave, sur un lit de paille que j'ai installé et sur lequel je retrouve le sommeil épuisé des cantonnements. Au reste, mes voisins, lorsqu'ils descendent à leur tour, bavardent moins fort que naguère. Ils se connaissent trop; la conversation languit.

Lorsque éclate la berloque écourtée, interrompue sur une note haute comme une phrase du merle sillure, ma concierge veut bien m'en aviser d'une voix aussi joyeuse que s'il s'agissait de la fin de la guerre. Une nuit qu'elle a oublié de le faire, je me suis réveillé à cinq heures du matin, ma lampe éteinte et me croyant dans un *tr-pace*.

Cela valait peut-être mieux. Car j'allais laved de vous avouer qu'après ces deux tranches de rude sommeil, les matelas et les draps me paraissent mous et fades et que je n'y cultive plus guère que l'insomnie.

## 1.300 Rapatriés arrivent à Evian.

Mardi soir sont arrivés 649 rapatriés de Nyon, Omiécourt, Liéramont, Leison, Vis-en-Artois, Harnes, Montigny-en-Gohelle, Mont-à-Vendin, Lefort, Lens, Oignies, Marles, Wierre, Carvin, Levignies, Saint-Quentin, Chauny, Fontaine-Notre-Dame, Salesches, Solesmes, Englefontaine, Vendegies-au-Bois, Paillencourt, Raismes, Bruille-lez-Mortagne, Chateaur-Abbaye et Tournai.

Mercredi matin, le convoi comprenait 651 rapatriés de Roubaix, Tourcoing, Vieux-la-Rue, Croix-Wasquehal, Sedan, Ugné, Prizy, Charleville, Terron, Vaux-en-Dennois, Senoo-Saint-Pierre, Falaise, Savigny-sur-Aisne, Vivier-au-Court, Yoncq, Tournelles, Palmel, Verpel, Sommerance, Vitry et Wermerville.

Ils seront dirigés sur l'Indre.

## Pour une prompt réparation des dommages de guerre.

Dans sa dernière séance, le comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre a demandé que le gouvernement français se préoccupe, dès maintenant, d'obtenir une entente entre alliés, en vue des opérations financières qui auront lieu sur les grands marchés de capitaux du monde entier; pour obtenir pleinement cette entente, il conviendrait de créer un office financier interallié qui serait chargé d'aider à recueillir, à l'étranger, les sommes destinées à la réparation des dommages de guerre. Toutefois ces négociations et ces études ne doivent ni gêner ni retarder l'organisation des questions financières destinées à faciliter le paiement des sommes dues aux sinistrés.

Le comité demande que le vote définitif de la loi relative à la répartition des dommages de guerre constitue la préface indispensable de toutes les combinaisons financières ayant pour objet d'assurer le prompt paiement des sommes dues aux sinistrés.

## L'artillerie d'assaut.

MM. Renaudel et Ferry ont déposé une proposition de loi relative à la création d'une direction de l'artillerie d'assaut au ministère de la Guerre.

La Commission de l'armée et la Commission du budget avaient insisté à maintes reprises, auprès du Gouvernement, pour que l'artillerie d'assaut (chars blindés ou tanks) soit pourvue d'un organe d'impulsion et d'organisation. Pour ces raisons, elles avaient réclamé la constitution de cette arme nouvelle, dont l'importance s'accroît chaque jour, en une direction autonome, analogue à celle qui a été créée pour l'aéronautique.

MM. Renaudel et Ferry demandent toutefois que cette nouvelle direction soit rattachée, non pas à l'artillerie, mais à l'infanterie, où elle s'exercera sous le contrôle du ministère de l'Armement.

## Des Evacués de l'Oise arrivent à la gare du Nord.

Le douloureux exode des populations fuyant devant l'invasion vient de recommencer. Cette fois, c'est à la gare du Nord qu'arrivent par centaines les pauvres évacués venant de Compiègne et des localités avoisinantes. Le nombre de ces malheureux est si grand qu'on a dû édifier, en hâte, des baraques en planches, où des repas leur sont servis dès qu'ils descendent des trains.

Nous avons pu nous entretenir avec plusieurs habitants de Compiègne. Voici ce qu'ils nous ont dit :

« Depuis déjà quatre ou cinq jours, beaucoup de personnes quittaient la ville, mais l'ordre d'évacuation n'a été donné que mercredi matin à la première heure. La nuit avait été terrible; les canons allemands n'avaient pas cessé une minute de tirer dans la ville et les avions avaient lancé des tonnes de projectiles. Nous avons vu cinq maisons complètement détruites par la même torpille, aussi le matin tout le monde se préparait à partir lorsqu'on nous a annoncé que l'évacuation de la population venait d'être décidée. La poste et tous les services publics sont parés aussi; le sous-préfet lui-même a quitté la ville.

« Quoique très rapide, l'évacuation s'est effectuée sans trop de désordre. Tous ceux qui pouvaient marcher sont partis par les routes et ont gagné à pied les gares les plus proches, emportant, à l'aide de brumettes et de petits s'voitures, le plus d'affaires possible. Un train spécial a été formé pour les moins valides et les malades, et, à midi, il ne restait plus un seul civil dans Compiègne.

« En effet, au moment où on nous donnait ces détails, des ambulanciers américains passaient portant un brancard sur lequel une femme est étendue; c'est une domestique, Mlle Simon, demeurant aux Veuilles — faubourg de Compiègne — qui s'est brisée une jambe en aidant ses maîtres à déménager. Elle a été pansée sur place par un médecin militaire et aussitôt transportée à la gare et placée dans le train A son arrivée à Paris, elle a été conduite à l'hôpital Lariboisière.

(Petit Journal.)

## L'éternel Gaspillage.

Après trois mois, tous les soirs — c'est l'Oeuvre qui le raconte, — une voiture touristique n° 17.027 part de Châlons à 7 heures et conduit deux femmes à 12 kilomètres de là. Quand il pleut, l'auto est remplacée par une limousine n° 45.705. Tous les matins, la voiture revient. Au total 24 kilomètres par jour pour conduire deux dames. Où ça ? On n'en sait rien ! Le conducteur est un guerrier qui possède des magasins d'alimentation et des succursales dans le pays. Il a toutes les autorisations et toute l'essence nécessaires.

On demande si c'est là l'économie d'essence que le G. O. G. recommande dans toute la zone du front.

Ceux qui ont vu les faces de ces réfugiés abandonnant leurs territoires savent que la force ne peut briser les cœurs.

BAKER.

## La Réquisition des Chevaux Pour l'Armée.

On sait l'émotion soulevée chez les agriculteurs par l'annonce de nouvelles réquisitions de chevaux.

Si des précautions ne sont pas prises, certains propriétaires se trouveront dans l'impossibilité absolue soit de continuer leur exploitation agricole, soit de transporter leurs produits sur les marchés. L'Académie d'agriculture, après une discussion approfondie, vient de voter les sages conclusions suivantes, qui ont été transmises à M. Boret et qui, sans doute, seront écoutées :

1<sup>o</sup> Que, dans la pratique des réquisitions de chevaux, il soit, dans la mesure du possible, laissé aux cultivateurs le minimum de sujets indispensables à leurs travaux de culture;

2<sup>o</sup> Que, dans les cas où des sujets « indésirables » sont réquisitionnés, il soit offert aux cultivateurs, en compensation et par préférence, des chevaux de réforme ou des chevaux fatigués mis en subsistance;

3<sup>o</sup> Qu'il ne soit prélevé dans ces réquisitions que des chevaux de plus de cinq ans, totalement dressés et entraînés au travail, ayant, par suite, toutes chances d'avoir été éprouvés par les épidémies qui frappent les jeunes;

4<sup>o</sup> Que, dans ces réquisitions, les chevaux appartenant aux réfugiés des régions envahies par l'ennemi soient exclus, dans le but de conserver les races menacées de disparition, notamment les races ardennaise et boulonnaise.

## La femme à l'usine.

Et quand les temps seront révolus, quand on aura réussi à faire renaître dans cet affreux chaos de fer, de sang et de folie un peu de calme, d'ordre, de paix, combien de questions nous seront légitimes à nous poser, et que nous signale Mme Magd. Abril dans une étude fort intéressante et documentée, que publie la Renaissance.

« Un peu partout, la femme a pris, à l'usine, la place du travailleur masculin. S'est-elle réveillée apte à tous les travaux qui lui ont été confiés ? Les lui confiera-t-elle encore après la guerre ?

« Il semble que la femme ait quitté les travaux minutieux qui lui étaient primitivement dévolus pour diriger son activité dans une tout autre voie. Nous avons rapproché ce changement de direction des tournants imprévus qu'avait autrefois la mode. Cette transformation nouvelle du mode féminin sera-t-elle, en dépit de sa beauté grave, fragile comme une mode ? Les femmes font-elles dans les parages inconnus une simple croisière, ou bien se sont-elles armées en armée conquérante qui ne rendra jamais le terrain conquis ? Poser la question est plus facile que la résoudre. On peut cependant considérer les indices et hasarder quelques deductions.

« Mme Abril constate :

« Les femmes excellent dans les métiers où leur sagacité s'exerce, où elles sont tenues de promener autour d'elles leur regard un peu inquisiteur de « maîtresse de maison ». Ce regard a, pendant tant de générations, veillé à l'économie du foyer et à la discipline des enfants — peut-être du mari — que les femmes font de parfaites surveillantes et de parfaites inspectrices.

« (Notons en passant qu'elles réussissent très bien comme contremaîtresses, « parce que, constate un industriel, elles sont plus sévères que les hommes ».

« Elle constate aussi que les femmes sont plus bavardes que les hommes, mais qu'il y a plus bavard que deux femmes, et c'est de l'homme et une femme travaillant ensemble. Pour cette raison, et d'autres encore, il est très difficile de faire marcher un atelier mixte ». La constatation lui inspire quelques réflexions mélancoliques :

« Il faudrait pour que la femme pût conquérir l'usine, qu'elle fût capable d'éliminer l'élément masculin, puisque avec lui elle ne s'harmonise pas. Et pour qu'elle fût capable de l'éliminer, il faudrait qu'elle fût capable de le remplacer. Or, c'est ce qui n'apparaît pas.

## Renseignements Militaires

**Les prisonniers de guerre évadés ou rapatriés ont droit à une permission de 30 jours.**

Une circulaire du sous-secrétaire d'Etat de l'Administration à la guerre qui règle la situation des prisonniers de guerre évadés ou rapatriés parait ce matin au Journal officiel.

Les prisonniers de guerre évadés ou rapatriés ont, notamment, droit, s'ils sont valides, à une permission de retour de trente jours, s'ils ne sont pas valides, à un congé de convalescence d'au moins trente jours. Ceux qui sont immédiatement libérables peuvent bénéficier, avant leur libération, des mêmes permissions ou congés que les militaires non libérables.

« Les Commerçants e. Industriels ont tout intérêt à s'adresser à notre Imprimerie, 11, Place Henri IV, à Senlis, pour les ins. primés dont ils ont besoin.

Ils sont assurés d'avoir des Travaux bien faits, dans le plus bref délai et à des conditions très avantageuses.

## Un nouveau livret militaire.

De nombreuses fraudes par substitution de livret s'étant produites depuis la mobilisation, il a été jugé nécessaire, afin d'éviter le retour, d'établir le nouveau livret militaire qui sera mis en service à l'occasion de l'incorporation de la classe 19. Le nouveau modèle comporte à l'appui du signalement, une photographie prise à l'arrivée au corps et les empreintes digitales des deux index. Deux épreuves seront prises, l'une sera collée sur le livret, l'autre sera conservée par le commandant du bureau de recrutement. Deux épreuves des empreintes digitales auront la même destination.

## Carnets de pécule.

Il vient d'être envoyé aux corps de troupe des nouveaux carnets de pécule pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1918 au 31 mars 1919. Les régiments les attendaient depuis un mois et demi. Malgré cette longue préparation, on constate qu'ils ont été mal établis. L'indemnité de combat ayant été portée de 4 francs à 3 francs à partir du 1<sup>er</sup> janvier, les comptables auront à coller, chaque quinzaine, en timbres 30 ou 32 fr. (suivant qu'il s'agit de la 1<sup>re</sup> ou de la 2<sup>e</sup> quinzaine d'un mois de 31 jours). Si la haute paye s'ajoute à cette indemnité, le total des timbres à coller sera de 32 fr. à 40 fr. Or, il est impossible de coller, sur les pages du Carnet officiel, plus de 30 fr. de timbres.

Pour le rappel depuis le 1<sup>er</sup> janvier, c'est encore pis. Il faut coller 150 fr. de timbres en moyenne, soit 30 timbres à 5 francs. Mais où les placer ? On ne l'a pas prévu. Pourquoi n'a-t-on pas créé un timbre de 20 francs pour faciliter un peu la besogne écrasante des comptables des corps de troupes ? Il n'y a que des timbres de 1 franc, 2 francs et 5 francs, ce qui est insuffisant.

## Permissions pour les brevétés de la Préparation militaire.

Les jeunes gens qui ont obtenu avant leur incorporation le diplôme de préparation militaire ont droit à une augmentation de dix jours de la première permission de pécule. Les anciens engagés volontaires, surtout de l'artillerie, ont été envoyés dans des camps d'instruction de la zone des armées. Il était à craindre qu'il ne leur soit plus accordé ce supplément réglementaire de permission. M. Georges Anel, député de la Seine Inférieure, s'en est inquiété et a demandé au ministère de la Guerre de faire régler cette question. Une circulaire ministérielle vient d'être adressée aux commandants de région, ainsi qu'aux commandants des centres d'instruction d'artillerie, prescrivant que les engagés munis du certificat de préparation militaire bénéficient tous du rappel des dix jours supplémentaires lors de leur première permission de détente.

## Solde mensuelle.

D'après les circulaires du 23 août et du 28 octobre 1916 le temps passé dans les foyers pour toute autre cause que celle d'appel retardé ou de libération anticipée, d'ajournement ou de réforme temporaire sous le régime de la loi de 1889, ne compte pas pour le droit à la solde mensuelle.

G. D.

## L'uniforme des automobilistes.

« Le Bulletin Officiel du 23 avril 1918 (édition chronologique, page 1103) publie des modifications à la description des nouveaux uniformes.

La tenue du personnel automobiliste est désormais la suivante :

Officiers. — Tenue de campagne avec écussons et passpoil vert foncé (pour les distinguer des écussons et passpoils verts du train des équipages hippomobile).

Galons or et, sur les écussons, grenades en or portant un « A » dans la bombe.

Képi en drap noir avec galons or et grenade en or de 20 mm de hauteur, portant un « A » dans la bombe. Boutons unis.

Adjudants-chefs. — Même tenue que pour les officiers.

Galons or mélangés d'un tiers de soie rouge.

Adjudants. — Même tenue.

Galons argent mélangés d'un tiers de soie rouge. Fausses jugulaires du képi en or.

Sous-officiers et hommes de troupe. — Ecussons vert foncé portant un « A » découpé en drap garance. Passpoils en drap vert foncé.

Les sous-officiers porteront le galon d'or.

Les galons d'argent actuellement portés par les sous-officiers devront être soigneusement récupérés lorsqu'ils seront remplacés par des galons d'or, pour être versés aux magasins administratifs de l'intendance.

Les écussons et passe-poils verts actuels de la même nuance que ceux du train des équipages hippomobile continueront à être portés par la troupe jusqu'à nouvel ordre.

(Circulaire n° 35133 S A/3 du 15 mai 1918.)



# DÉPARTEMENT AVIS

Il sera ouvert, le **Lundi 4 Novembre 1918**, un concours pour huit emplois d'inspectrice départementale stagiaire du travail.

Les demandes d'admission devront parvenir au Ministère du Travail avant le **1er septembre 1918**.

Des programmes du concours sont à la disposition des intéressés à la Préfecture de l'Oise et au Ministère du Travail.

### La réquisition des fourrages.

M. Boret, ministre du ravitaillement, vient de réglementer le commerce et la répartition des fourrages de la récolte de 1918.

Sauf les quantités indispensables à la nourriture des animaux à l'écurie, déterminées par localités, les récoltes seront tenues à la disposition des services de ravitaillement.

Le prix maximum des fourrages sera : bonne qualité, 22 francs les 100 kilos ; qualité secondaire, 19 francs.

### Mort du frère Abdonin.

**Professeur**  
AU COURS NORMAL DE L'OISE.

Le cher frère Abdonin de Jésus est décédé à Hérouville-Saint-Clair près Caen (Calvados), le 16 mai, à 71 ans, dont 53 de religion.

Re devint d'élite a passé la majeure partie de sa carrière d'éducation à Beauvais.

Après plusieurs années consacrées aux élèves du Pensionnat, il devint professeur au Cours normal et chargé des cours de morale religieuse et de Sciences mathématiques. Il s'y dépensa pendant quinze ans avec un dévouement exceptionnel et une scrupuleuse exactitude à tous ses devoirs.

Instruit, travailleur infatigable, doux, patient, et bienveillant pour tous, ce bon frère mérita toujours la sympathie respect et la reconnaissance de ses élèves.

En 1889, un poste lui fut assigné à l'école Saint-Michel-du-Havre ; puis Hérouville devint sa résidence. Il s'y occupa de jardinage et d'arboriculture, travail bien en rapport avec ses goûts et ses aptitudes. C'est ainsi que, dans la modestie et l'humilité, s'écoulèrent ses dernières années.

Une maladie d'estomac, vieille de plus de trente ans, s'aggrava, il y a quelques mois ; elle se compliqua d'une congestion pulmonaire et mit ses jours en danger. A la grande joie de ses confrères, il se rétablit lorsque ces jours derniers, le 24 juillet, le cher frère Abdonin de Jésus, fidèle écho de sa sainte vie, fut conduit par les sacrements et les radiieuses espérances que sa foi vive lui faisait entrevoir.

### Le blé laissé aux producteurs pour la consommation familiale.

Il est alloué, on le sait, sur leur production, aux cultivateurs quinze kilos de blé pour eux-mêmes et par mois, à titre de consommation familiale.

Eu ce qui la concerne, le ministre du Ravitaillement fait connaître qu'il est interdit aux cultivateurs de façon, de même qu'aux meuniers de commerce de laisser sortir de leur moulin ou de vendre d'autres produits de la mouture que la farine entière.

Pour le blé froment pesant 77 kilos à l'hectolitre, le taux d'extraction est de 80 O/0, mais il augmente ou diminue, suivant que la qualité du grain est supérieure ou inférieure.

Les mélanges avec les farines panifiables autorisées dans chaque département viennent en diminution des farines produites par les 15 kilos de blé conservés par le producteur pour les besoins de la consommation familiale.

### La correspondance des évacués.

Le public est informé que les correspondances postales de toute nature, y compris les chargements, à destination des localités du département de l'Oise occupées par l'ennemi ou évacuées, sont actuellement en instance au bureau centralisateur du Mans (Sarthe).

Les habitants des localités envisagées pourront, soit retirer sur place leurs correspondances, soit les faire réexpédier sur une autre destination en faisant parvenir à cet effet une demande au receveur du Bureau ci-dessus désigné.

Les demandes de réexpédition devront rappeler l'adresse primitive et indiquer la résidence nouvelle et complète des destinataires.

### Achat de chevaux réformés.

Le Général Commandant en chef, en vue de parer dans la mesure du possible aux incovenients des réquisitions de chevaux dans la zone des armées, a prescrit que des ventes de chevaux réformés soient organisées. Ces ventes ne seront ouvertes qu'aux seuls détenteurs possesseurs de certificats délivrés par les Préfets ou Sous-Préfets aux agriculteurs et aux propriétaires d'entreprises d'utilité publique. Le certificat devra mentionner le nombre de chevaux que le détenteur est autorisé à acquérir.

### Fourniture d'instruments de récolte de ficelle de lieuse et de matériel de battage aux Sinistrés de guerre.

L'Office de Reconstitution agricole des départements victimes de l'invasion, 63, rue de Varenne, à Paris, fait connaître qu'il va répartir son stock d'instruments de récolte, de ficelle de lieuse et de matériel de battage. Les cultivateurs sinistrés de guerre qui, ayant repris une exploitation, désirent ces avances en nature, sont priés de faire connaître au Préfet de toute urgence leurs besoins.

### Matériel agricole abandonné du dépôt de Saint-Just-en-Chaussée.

Les cultivateurs qui ont reconnu du matériel au dépôt de Saint-Just-en-Chaussée sont invités à le faire prendre immédiatement.

Sous deux ou trois jours ce matériel sera enlevé pour être dirigé vers un entrepôt situé plus à l'arrière.

### Comités centraux des régions envahies.

A titre d'indication, nous donnons ci-dessous les adresses des comités centraux des réfugiés des régions envahies à Paris :

**Aisne**. — 72, faubourg Saint-Martin (mairie du 5<sup>e</sup> arr.).

**Ardennes**. — 22, galerie d'Orléans (Palais-Royal).

**Marne**. — 29, boulevard du Temple.

**Meurthe-et-Moselle**. — 11, place de la Madeleine.

**Meuse**. — 41, faubourg Montmartre.

**Nord**. — 25, rue de Danquerke.

**Oise**. — 25, galerie Moutpensier (Palais-Royal).

**Pas-de-Calais**. — 18, rue Henri-Monnier.

**Somme**. — 23, rue Croix-des-Petits-Champs.

**Vosges**. — 60, rue Saint-Lazare.

### À Travers Senlis

#### 6<sup>e</sup> Région. Etat-Major.

### AVIS

L'armée ayant besoin d'un nombre considérable de chevaux en particulier pour atteler son artillerie de plus en plus puissante, et les Commissions de remonte n'ayant pas trouvé à acheter le nombre de chevaux absolument nécessaire, l'Etat a dû avoir recours à la réquisition.

Il y a lieu, à cette occasion, d'attirer l'attention des propriétaires sur les avantages que leur présente l'achat par la remonte, relativement à l'achat par la réquisition.

En effet, dans le premier cas, le marché se fait à l'amiable, le prix donné variant suivant la qualité de l'animal et ce prix étant bien plus rémunérateur que dans le deuxième cas qui ne comporte qu'un prix unique par catégorie, quelle que soit la valeur marchande du cheval.

Il est évident, d'autre part, que les besoins de l'armée ne pouvant être réduits (sans porter la plus grave atteinte à la défense nationale) plus la remonte trouvera à acheter de chevaux et moins la réquisition aura à en fournir.

Le patriotisme, l'intérêt général, comme l'intérêt particulier, doivent donc inciter les propriétaires de chevaux utilisables pour l'armée à les présenter avec confiance aux Commissions de remonte.

Pour copie conforme,  
Le chef de bataillon, C<sup>e</sup> la Place,  
G. DE WAILLY.

### NOTE DE LA PLACE

Le Chef de bataillon C<sup>e</sup> la Place porte à la connaissance de M. le Directeur du *Courrier de l'Oise*, qu'à la suite d'instructions de M. le Président du Conseil, ministre de la guerre :

« A partir du 11 juin 1918, toute expédition à l'étranger de périodiques ou de journaux imprimés contenant des annonces de publicité est interdite. En conséquence, les journaux qui voudraient continuer leur service à l'étranger devront faire une édition spéciale de réimpression et ceux qui ne le font pas seront considérés comme supprimés et les espaces résultant de cette suppression devront être oblitérés par tout autre moyen. »

Il est désormais interdit d'expédier à l'étranger des périodiques et imprimés contenant des annonces de publicité, et l'interdiction pour les particuliers d'expédier à l'étranger aucun journal de la zone des armées est maintenu.

G. DE WAILLY.

### Citations à l'ordre de l'Armée.

Nous lisons dans l'Officiel : parmi les citations :

De Lafond Cyr-Auguste-Marie-Emile-Henri, chef d'escadron, Commandant le 6<sup>e</sup> bataillon du 294<sup>e</sup> régiment d'infanterie :

« Officier supérieur de haut moral, d'un sang froid et d'un courage remarquables. Après de dures fatigues subies au cours d'opérations avec une division voisine, a maintenu à son unité son caractère offensif. A conduit le ... une attaque avec la plus grande vigueur ; a ensuite communiqué à son bataillon, au cours de l'occupation des lignes, l'inflexible ténacité dont il était animé. »

De Lafond Pierre-Marie-Emile, capitaine (active), au 6<sup>e</sup> régiment de Cuirassiers :

« Officier d'une grande bravoure et d'un beau sang froid. Après trois jours de combats incessants, chargé de la défense d'un village fortement attaqué, a pris les plus belles dispositions, s'est mis à la tête de tous les éléments ralliés, a arrêté l'ennemi. Puis sans munitions, débordé de toutes parts, a décidé de traverser les lignes ennemies pour regagner les nôtres distantes de 3 kilomètres, est resté personnellement le dernier, couvrant la marche avec un détachement d'élite. »

MM. de Lafond sont les deux fils du regretté Général de Lafond, et Madame de Lafond, qui habite rue de Beauvais.

M. Loyeux Henri-Louis, sous-lieutenant à la 3<sup>e</sup> Compagnie du 29<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à pieds :

« Officier d'une haute conscience et d'une extrême bravoure. A fait l'admiration de tous en se tenant debout, sous un violent bombardement, pour maintenir le moral de sa troupe. Au cours de l'action n'a cessé de circuler sur la ligne de tirailleurs, malgré la fusillade. Blessé, ne s'est laissé panser qu'une fois sa mission remplie, après avoir rendu compte de la situation à son chef de Bataillon. »

### Procession de la Fête-Dieu.

La deuxième procession de la Fête-Dieu s'est déroulée dimanche, vers 17 heures, en suivant le parcours qui avait été annoncé au programme de la grande messe.

Deux magnifiques tapisseries avaient été adhésées avec beaucoup de goût place Notre-Dame et place Saint-Pierre. Un grand nombre de garçons et de fillettes, ainsi que les diverses Confréries et Œuvres de la paroisse avec leurs bannières, précédaient le Saint-Sacrement qui était escorté par une foule nombreuse et recueillie.

Au retour, au cours du salut solennel, Mgr Dourient a prononcé l'acte de consécration de la paroisse de Senlis au Sacré-Cœur.

### Au 3<sup>e</sup> Hussards.

M. Henri-Victor Martin, maréchal des logis réserviste au 3<sup>e</sup> hussards, est nommé au grade de sous-lieutenant, à compter du 9 mai et est maintenu à son corps.

M. Paul Bevoist, maréchal des logis réserviste au même régiment, est nommé au grade de sous-lieutenant, à compter du 24 mai et est maintenu à son corps.

M. Roland Gosselin (Eugène-Joseph), lieutenant au 3<sup>e</sup> hussards, est affecté au 20<sup>e</sup> régiment de dragons, avec le grade de capitaine, à titre temporaire, à compter du 28 mai 1918.

M. de Bois de la Calande (Albert-Jean-Joseph), lieutenant au 3<sup>e</sup> hussards, est promu capitaine à titre temporaire à dater du 29 mai 1918 et maintenu à son corps.

M. d'Aleyac (Alain-Edouard), adjudant au 3<sup>e</sup> hussards (détaché aviation), est nommé au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 31 mai 1918. Maintenu à son corps.

Petitot Henri-Eugène, matricule 3866, soldat au 132<sup>e</sup> d'infanterie, actuellement au 3<sup>e</sup> hussards. Très bon soldat. A été grièvement atteint le 25 février 1915, à son poste de combat, en faisant courageusement son devoir.

### Boucherie Coopérative. AVIS

En raison de la diminution de ses recettes, par suite de l'application des lois sur les trois jours sans viande et du départ d'une partie de ses adhérents, la boucherie coopérative, pour couvrir ses frais généraux qui restent les mêmes, se voit à son grand regret dans l'obligation de hausser un peu le prix de la viande. Cette augmentation n'est que momentanée.

### Nécrologie.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Ott, hôtelier, place de Creil, décédé en son domicile.

Ses funérailles auront lieu le lundi 17 juin, à neuf heures du matin, en la cathédrale de Senlis.

En raison des circonstances il ne sera pas adressé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

### Succès scolaire.

Nous avons appris avec plaisir que Mlle Edith Carcel, fille de M. Carcel, contrôleur des poids et mesures, vient de subir avec succès à Paris l'examen du brevet élémentaire.

Nous adressons toutes nos félicitations à l'élève ainsi qu'à Mlle Lenormand pour ce succès.

### Contravention.

Mme Lesueur, fruitière, 6, place de la Halle, a un store qui ne se trouve qu'à 2 m. 19 du sol, alors que l'arrêté du 17 février 1842, prévoit la hauteur des banquettes à 3 mètres.

Procès-verbal a été dressé contre elle.

### Propos défaitistes.

M. Torneau, garde-frein près de Senlis, s'était toujours montré d'une tenue parfaitement correcte quand il eut le malheur d'être mordu par un chien.

Alors il se laissa aller à tenir des propos qui lui valurent d'être jugé, par le quatrième conseil de guerre.

Ce fut pour le capitaine Gueusi, commissaire du gouvernement, l'occasion d'établir une distinction entre les propos qui sont indispensables de réprimer et ceux qui entraînent la condamnation à quinze jours de prison de ce wattmann qui avait dit, en passant devant une maison atteinte par les bombes d'un gotha : « Les dégâts sont affreux ! »

Après plaidoirie de M<sup>e</sup> Paisant, le conseil condamna le garde-frein à un an de prison, mais avec sursis, et à 200 francs d'amerde.

### Senlissiens, volez vos lumières !

Nos concitoyens feront bien d'ouvrir l'œil, et le bon, au sujet des prescriptions relatives à l'éclairage des habitations pendant la nuit.

Nous croyons savoir que des ordres extrêmement sévères ont été donnés à ce sujet aux agents de la loi, et il faut s'attendre à ce que les délinquants soient sévèrement punis.

Avis aux amateurs.

### Pharmacie ouverte.

Demain dimanche, M. Moretton, place de la Halle.

### Recherche.

Madame GILSON, réfugiée de Chevincourt, doit posséder, dans ses colts, un paquer et un sac appartenant à Madame LOUVIN, de Goudun. Cette dernière prie Madame Gilson de lui faire parvenir ces deux colts à Asnières.

## CREIL

#### Avis au public.

Le Commissaire Régulateur, Commandant d'Étapes de Creil, rappelle aux habitants que, en cas d'alerte de jour, il y a lieu pour eux d'entrer dans les caves au plus tôt à partir du premier coup de canon.

En effet, même en cas où les avions ennemis ne seraient pas des avions de bombardement, la population doit se mettre à l'abri des éclats très dangereux de nos propres projectiles.

A cette occasion, le Commissaire régulateur rappelle que l'accès des caves doit être libre à toute personne cherchant un abri jusqu'à la limite de la contenance maximum de la cave.

La contenance des caves doit d'ailleurs être inscrite d'une façon apparente sur toutes les maisons. Pour celles où cette inscription n'existerait pas encore, MM. les habitants sont priés d'en faire la déclaration au Bureau de la Place.

A défaut de caves, les sous-sols des maisons et les rez-de-chaussée constituent un abri suffisant contre les éclats de nos projectiles, à condition que l'on se mette pas aux portes ou aux fenêtres.

Signé : HAVARD.

#### Les confirmations.

Les confirmations qui devaient avoir lieu dans le doyenné de Creil et dans les doyennés voisins sont momentanément retardées.

### Le Communiqué officiel.

M. le Préfet de l'Oise vient d'informer les Maires du département qu'en raison de l'intérêt général qui s'attache aux opérations actuellement en cours, les communiqués officiels quotidiens français et britanniques parviendraient à tous les bureaux de poste de la zone des armées, pour être affichés dans la commune, notamment à la porte de la mairie.

Le Maire de Creil prendra les dispositions nécessaires pour que ses administrés puissent prendre connaissance, communiqués qui seront affichés dans les cadres réservés sur la façade principale de la mairie.

### Cambriolage.

Mme veuve Laruelle, 76 ans, marchande de gâteaux, demeurant à Creil, 12, rue Saint-Croix Cazeaux, qui tient la cabine dans le parc de la ville, s'est aperçue dimanche matin, que celle-ci avait été cambriolée et qu'on lui avait soustrait quantité de marchandises.

Trois jeunes malfaiteurs ont été aperçus par un militaire, l'un d'eux est connu, le nommé Matras Maurice, 16 ans 1/2, aide chaudiériste, demeurant à Creil, 10, rue Beauvois ; ses deux acolytes ne tarderont pas à être pris.

### Vol.

Plainte pour vol de dix draps a été portée par Mme Tessaudier, 74 ans, demeurant, 7, rue Saint-Croix Cazeaux, contre la dame veuve Regnaud qui habite le logement de son fils.

### Etat-civil du 4<sup>e</sup> au 7 juin.

**Naissances.** — 1<sup>er</sup> Calippe Léone-Henriette-Alice, 27, rue de la République. — 4. Fogel Rose, 76, rue de la Gare, et Mlle Gaudelot Rosa-Virginie, sans profession, domiciliée à Verneuil (Oise). — Entre M. Théobald Léon-Gustave, grainetier, domicilié à Creil, 4, rue de la Gare, et Mlle Lucolotte Aline-Théodorine, employée de commerce, domiciliée à Creil, 106, rue de la République.

### Boran.

#### Contravention.

Rencontré en état d'ivresse, l'ouvrier de culture Robert Gosse, 18 ans, a été conduit au violon municipal et gratifié d'un procès-verbal.

## CHANTILLY

#### Succès scolaire.

L'institut Notre Dame de Chantilly, vient de présenter au Brevet élémentaire, trois de ses élèves qui ont subi les épreuves avec succès ce sont Mesdemoiselles Marguerite Pionnier, Madeleine Bobigeat et Denise Caquille.

Nous présentons aux élèves et à leurs maitresses toutes nos félicitations.

#### Citation à l'ordre de l'armée.

M. Guillemot Jean-Camille, sous-lieutenant observateur, photographe à l'escadron

« Observateur déjà deux fois cité à l'ordre du jour pour sa bravoure devant l'ennemi. Vient encore de se signaler devant l'ennemi au cours du levé topographique d'un pays ennemi, pendant les mois de décembre 1917 et janvier 1918, rapportant de ses vols en pays inconnu et hostile, accomplissant avec une belle hardiesse, malgré toutes les difficultés de climat et de terrain, des documents précieux facilitant considérablement l'action militaire. »

### Gouvieux

#### Suicide.

Le passeur du bac de Tantevoie, a aperçu et recueilli dans l'Oise, le cadavre d'un individu sur lequel on a trouvé des papiers au nom de Van Dick François, carrier, sujet belge, âgé de 69 ans.

Le corps a été reconnu par des compagnons de travail du malheureux. Il souffrait depuis longtemps d'une maladie de vessie qui ne faisait que s'accroître et il avait souvent exprimé le désir d'en finir avec l'existence.

### Lamorlaye.

#### Nécrologie.

Le jockey Hartley vient de mourir. Il était célèbre par sa performance de Maisons-Laffite, où dans la même journée, il gagna les 5 courses dans lesquelles il prit le départ.

## MONTATAIRE

#### Coups et blessures.

Au débit Vandendriesche, 135, rue de la République, Vanelli Paul, sujet italien, a frappé de plusieurs coups d'un pied à coulisses, le belge Doms Ferdinand, âgé de 47 ans, et lui a fait de graves blessures. Vanelli a été lui, grièvement blessé à l'arcade sourcilière gauche. La justice est saisie et les mettra d'accord.

### Nogent-sur-Oise.

#### Blessure de guerre.

Il y a quelques mois nous avons relaté la citation élogieuse dont avait été l'objet M. Didion, de Nogent-sur-Oise.

Nous venons d'apprendre que notre brave concitoyen vient d'être blessé devant Ypres en combattant vaillamment. Blessé au bras et à un genou, M. Didion a subi l'amputation de la jambe.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et espérons que nous le recevrons parmi nous, lors de sa convalescence.

### Saint-Vaast-les-Mello.

#### Coups.

La dame Delacour, née Marie Depoilly et la dame Morlier, née Billard, s'étaient prises de querelle au sujet des allocations militaires. Finalement la première après avoir porté de violents coups dans le ventre de Mme Morlier jeta dans l'escalier. Mme Delacour a été gravement blessée. La justice appréciera ce geste un peu prompt.

### Villers-Saint-Paul.

#### Découverte d'un cadavre.

On a découvert dans la rivière, le cadavre d'un inconnu sur lequel on a trouvé des papiers au nom de Nicolas Denis, âgé de 78 ans, originaire de Guise-la-Motte.

Dans ses poches, on a trouvé une somme de 162 francs.

On suppose que cet homme est un évadé. Il aura été trompé par l'obscurité et sera ainsi tombé dans l'eau.

Il a été inhumé dans le cimetière de Villers-Saint-Paul.

## CRÉPY

#### Transfert des services.

En raison du bombardement aérien que subit très fréquemment CRÉPY EN VALOIS, et sur la proposition de M. Chopviel, conseiller général et maire de la ville, la municipalité de Crépy a décidé le transfert de ses services à Vichy.

## PONT-Ste-MAXENCE

#### Grave accident.

M. Louis Lebon, âgé de 61 ans, était occupé à charger sur une péniche le mobilier de M. Primet, lorsqu'il fit un faux pas et tomba d'une hauteur de plusieurs mètres.

Dans sa chute, il s'est luxé la colonne vertébrale de façon si sérieuse, qu'on a dû le transporter d'urgence à l'hôpital général de Senlis.

Son état est grave.

### Raray.

#### Accident mortel.

En mettant en marche l'hélice d'un avion qui avait atterri dans un champs, le mécanicien-aviateur Emile Andrieux fit un faux mouvement.

Le malheureux fut atteint par l'hélice à la tête et fut tué sur le coup, l'artère carotide ayant été tranchée.

### Rully.

#### Suicide.

On a trouvé pendu dans sa grange un vieux cultivateur de la localité, M. Auguste Gailloux, âgé de 78 ans.

Le malheureux souffrait depuis longtemps d'une maladie qui avait emporté ces temps derniers.

## SENLIS

### Villers-Saint-Rambourg.

#### Imprudence mortelle.

Le chasseur à pied Burgun, expliquait au jeune Edmond Idée, 18 ans, le fonctionnement du revolver automatique, quand soudain le coup partit. La balle alla traverser la main du militaire et ensuite se logea dans le ventre d'Idée.

Tous deux ont été transportés à l'hôpital d'Ognon. Ils furent opérés, mais malheureusement le jeune Idée succomba dans la soirée.

## AUTOUR DE NOYON

### Sur les traces des Barbares

Par le Comte de Caix de Saint-Aymour.

En vente à la Librairie Jaillot, 9 place Henri IV, Senlis.

## Matériel industriel Vieux Métaux

Achat au comptant.

## Léon DELGORGE

Chemin latéral

SENLIS (Oise).

## RECHERCHE Machines Outils en tous genres

## Dynamos Machines à vapeur et tout Matériel

## ACHAT D'USINES COMPLÈTES

Toutes les Matériaux sont livrés à l'armée et aux usines de guerre.



Le Gérant : E. LANCIUAX.

Imprimerie Administrative et Commerciale 9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, Senlis.

## RAYONS X RADIUM

Examens et Photographies aux Rayons X (Radiographies)

### ELECTRICITÉ MÉDICALE

Traitement par les Rayons X et par le Radium :

Des affections malignes ou parasitaires de la peau : Épithéliomes ; Sarcômes ; Lupus ulcéreux ou érythémateux. — Sycoles. — Kélotides eczématoïdes. — Nœvi (taches de vin) et Angiomes. — Tumeurs cancéreuses du sein et d'autres organes, non opérés ou récidivés après opération.

Des fibromes utérins et hémorragiques. — Des leucémies.

Par les courants de Haute fréquence spécialement traitement de l'HTertension artérielle due à l'Arthériosclérose ; de la Goutte et du diabète inséré ; de l'Psoriasis et de l'Eczéma généralisés rebelles.

Docteur GIRAUD,

84, rue du Connétable, 84,

CHANTILLY (OISE)



Vendu en gros : TURPIN FRÈRES & RIOUT, à BORDEAUX.